



JOURNAL HUMORISTIQUE

ABONNEMENT — UN AN, 50 Centins

LUCIEN LASALLE, Redacteur

A. P. PIGEON, ADMINISTRATEUR
No 1788 Rue Ste-Catherine



CONFERENCE

DONNÉE

AU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL
LE 27 DÉCEMBRE 1889, PAR

HECTOR BERTHELOT

La scène représente un jugement de la Cour Supérieure.

A droite: \$422.67.

A gauche: 3 mois de prison.

Au fond: une grande consternation.

PERSONNAGES :

HECTOR BERTHELOT,

Journaliste bohème, déguisé en monsieur.

ODILON GOYETTE,

Député de Laprairie au parlement local
(personnage muet).

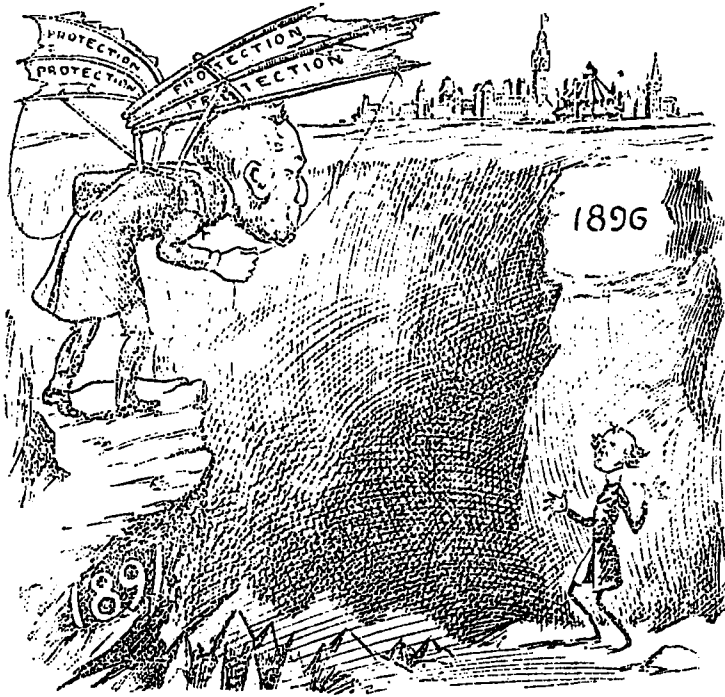
Mesdames et Messieurs,

Personne ne m'a présenté à ce sympathique auditoire pour deux raisons : 1° Je suis connu de tous et chacun de vous. 2° Je ne suis pas présentable.

L'idée de présenter au public un individu flétri par un jugement de la Cour Supérieure, et condamné à 3 mois de prison. Allons donc ! à la veille d'être cueilli par le shérif !

Je suis résigné à accepter l'inévitable. J'ai fait tous mes préparatifs pour entrer comme pensionnaire à l'Hôtel Payette, à telle enseigne que j'ai mis dans une boîte à pilule la grosse araignée que j'avais au plafond... de ma chambre, pour l'appivoiser pendant mes longues heures de captivité.

Petit à petit, je me suis habitué à me passer de dessert à mon dîner. Je ne touchais à aucun article recherché dans le menu de mon ami Joe Rien-deau. En mangeant seulement du porridge au déjeuner, je m'aguerrissais pour le skelly de la géole.



LE FUN VA COMMENCER

LAURIER. — Il faut que ce Bowell là soit fou pour s'imaginer qu'il peut faire un pareil saut avec une vieille machine tout détraquée.

S'il se décide à se lancer, attendez-vous à lui voir faire une culbute carabinée.

EXODE.

Mesdames et Messieurs,

Vous voyez devant vous, ce soir, un homme qui dans quatre jours sera mâr pour la prison. Si je ne paie pas d'ici au 2 janvier \$422 67, les huissiers du shérif pourront me cueillir et me retirer de la circulation, comme le billet d'une banque en déconfiture.

Tous les malheurs qui ont fondu sur moi depuis quelques années m'ont été prédits lorsque je n'avais que huit ans. Voici en quelles circonstances :

A cette époque, mes parents me conduisaient tous les dimanches après-midi, à l'Asile de la Providence, rue Sainte-Catherine, pour faire visite à ma grand'mère. Je manifestais toujours la plus grande répugnance pour ces visites. Je croyais qu'une visite à mon aïeule tous les mois était suffisante et il m'était arrivé plusieurs fois d'échapper à ces visites et d'aller m'amuser avec mes petits camarades, parce que je n'aimais pas les sermons que me faisaient la bonne femme.

Un dimanche, la grand'mère me revoit après trois semaines. J'étais accompagné de ma mère, lorsque j'entraî la tête basse, m'attendant à une homélie carabinée.

En effet, la chose ne se fit pas at-

tendre bien longtemps. La vieille dame sortit sa tabatière d'argent de son réticule, renifla longuement une couple de pincées de tabac et s'appuyant les deux mains sur les bras de son fauteuil, elle parla à ma mère en ces termes :



MA GRAND'MÈRE

« E-out, ma fille, il faut que je te le dise aujourd'hui. Je prie le bon Dieu tous les jours qu'il t'enlève ce garçon-là. Un enfant qui a si peu de naturel pour sa grand'mère, qui ne va la voir que lorsqu'il y est forcé par ses parents, ne peut rien faire de bon dans le monde. Je te le répète, ma fille, si cet enfant grandit, il ne fera qu'un pendar. Il montera sur la potence ! »

Ma grand'mère avait raison. Ses prophéties se sont réalisées à la lettre. Tous ceux qui me connaissent le savent.

Un jour, je suis devenu pendar et un autre jour je suis monté sur la po-

tence....., comme reporter, lorsque l'on a exécuté Burns à la prison de Montréal, en 1861.

Il n'y a que le premier pas qui coûte. J'assistai ensuite, toujours sur la potence, aux exécutions de Meehan à Québec, et de Whelan, l'assassin de McGee, à Ottawa en 1868, toujours comme reporter.

Dites à présent que s'il m'est arrivé des malheurs, ce n'est pas faute d'avoir été averti dès mon bas âge.

Il y a deux émotions seulement que je n'ai pas éprouvées dans ma vie. Ce sont deux émotions poignantes, empoignantes ; deux émotions si terribles qu'à y penser seulement, je sens de gros mottous dans mon gosier, et j'ai la chair de poule sur tout le corps. Ces deux émotions sont celles du mariage et de l'emprisonnement.

Ainsi vous pouvez juger si j'étais ému, l'autre jour, au palais de justice, lorsqu'un avocat de mes amis vint m'annoncer que M. Goyette avait obtenu un jugement ordonnant mon incarcération au cas où je ne paierais pas, le 2 janvier, la somme de \$422 67.

Je me suis dit : En voilà un fameux coup de scie !

Ça, c'est se faire passer au bob !

Il ne fait pas bon de me promener dans les corridors de cette maison, les avocats vont m'ahurir, m'abrutir avec leurs questions et leurs transquestions.

Je résolu de m'enfuir au plus tôt du temple de Thémis.

Je me retourne du côté de l'ascenseur. Qu'est-ce que je vois ? Une apparition qui produisit sur moi l'effet de la tête de Méduse.

C'était Payette, le propriétaire du célèbre hôtel au pied du courant.

Ce n'était pas un Payette ordinaire.

Il me semblait qu'il avait grandi de plusieurs coudées.

La peur grossit toujours les objets.

Le gouverneur de la prison esquissa sur sa figure un sourire méphistophélique et levait l'index vers le ciel, il prononça cette parole : ENFIN !

Est-ce le hasard qui a voulu que mon futur père nourricier fut ainsi mis subitement en ma présence à ce moment funeste, — où était ce ce flair instinctif que l'on voit chez le requin qui s'approche du steamer à bord duquel il y a un moribond, pour attendre sa mort et happer son cadavre lorsqu'il sera lancé à la mer. Mystère !

C'était tout de même une étrange coïncidence.

(A suivre.)

